

DOSSIER DE DEMANDE D'ORGANISATION DE MANIFESTATION 2019/2020

Particuliers

ORGANISATEUR :

.....

ÉVÉNEMENT :

.....

DATE :

..... / /

**Votre dossier doit être déposé au format papier
à l'accueil de la mairie**

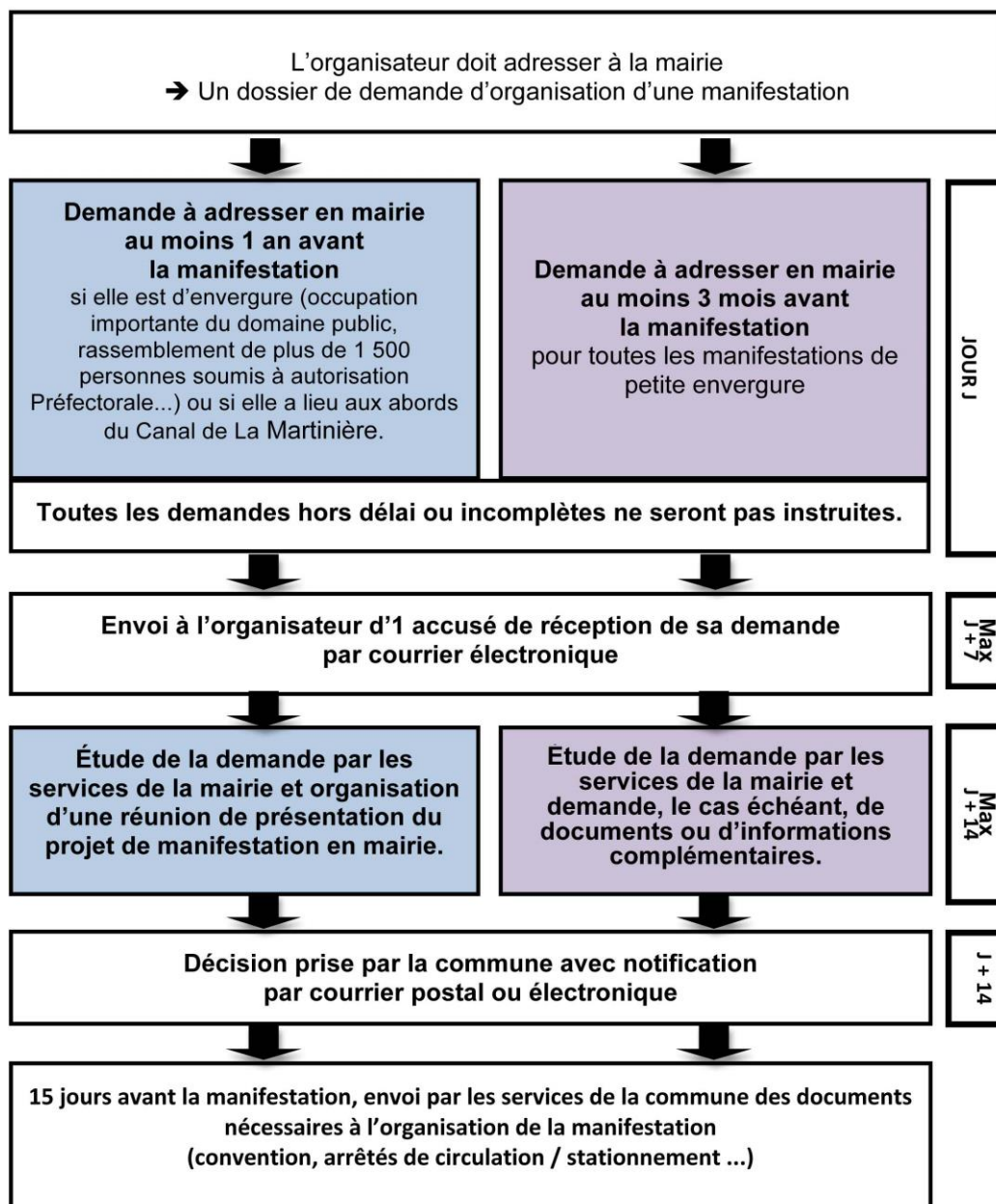
Au **minimum 3 mois** avant la manifestation
Au **minimum 1 an** avant si la manifestation
est soumise à autorisation préfectorale.

**Tout dossier déposé hors délai
ne sera pas pris en compte.**

Procédure de demande de manifestation

Toutes les manifestations organisées sur la commune, que ce soit dans un équipement municipal, dans un lieu privé accessible au public ou sur la voie publique, sont soumises à autorisation. En conséquence l'organisateur a l'obligation d'adresser à la commune un dossier d'organisation de manifestation ; ce n'est qu'à réception de ce dernier que les services l'étudieront afin de la valider, comme indiqué dans la procédure ci-dessous.

AUCUNE DEMANDE NE SERA ÉTUDIÉE EN L'ABSENCE DE DOSSIER D'ORGANISATION DE MANIFESTATION



Organisateur de la manifestation

Organisateur :

.....
Adresse :

.....
Téléphone :

Portable :

Email :@.....

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle (en ligne et téléchargeable sur le site internet de la commune) et m'engage à le respecter.

Fait à :

Signature du réservataire :

Le :

Présentation de la manifestation

Intitulé de la manifestation :

Date ://

Type de manifestation :

Nombre de Personnes attendues (plus de 1500 = déclaration en préfecture) :

Manifestation dans une salle : oui non

- Salle(s) que vous souhaitez réserver :

ESPACE RENE CASSIN :

- Grande Salle
- Petite Salle
- Cuisine
- Hall Festif
- Hall Sportif

- Horaires :

Heure de mise à disposition de la salle :h.....

Heure du début de la manifestation :h.....

Heure de fin de la manifestation :h.....

Heure de fin du rangement de la manifestation :h...

Manifestation extérieure : oui non

- Nom du lieu où vous souhaitez organiser la manifestation :

(joindre un plan détaillé du lieu de la manifestation)

- Horaires :

Heure de mise à disposition de l'espace extérieur :h.....

Heure du début de la manifestation :h.....

Heure de fin de la manifestation :h.....

Heure de fin du rangement de la manifestation :h.....

Vos besoins

Tables* : ----- OUI NON / Nombre :/50

Tables bistrot* : ----- OUI NON / Nombre :/10

Chaises* : ----- OUI NON / Nombre :/300

Tables d'extérieur : ----- OUI NON / Nombre :/17

Chaises d'extérieur : ----- OUI NON / Nombre :/55

Gradins Rétractables* : ----- OUI NON (170 places)

(La grande salle culturelle a été équipée de gradins rétractables électriques permettant de la configurer en salle de spectacles ou de réunions avec une assise confortable de 170 places maximum. La manipulation et la mise en place des gradins sont réalisées exclusivement par les services techniques).

Conteneurs déchets : ----- OUI NON / Nombre : 340 L

Bacs jaunes : ----- OUI NON / Nombre : 240 L
340 L

Gobelets Réutilisables : ----- OUI NON / Nombre : / 500

L'emprunteur s'engage à restituer les gobelets ou à rembourser les manquants à hauteur de la somme d'un euro le verre)



Vidéo projection* : ----- OUI NON (matériel payant – voir grille des tarifs)

Utilisation du podium* : ----- OUI NON

* Matériel disponible uniquement à l'Espace René Cassin

Quel(s) type(s) d'impact : Restriction de circulation / Interdiction de stationner

Précisez : nom des rues, lieux de stationnements, horaires de restriction de circulation et d'interdiction de stationner (**joindre un plan**) :

Autre(s) impact(s) :

Source électrique : ----- OUI NON

(Si le lieu choisi de la manifestation n'a pas d'installation électrique ou que la puissance s'avère insuffisante, il vous faut prévoir la location d'un coffret électrique ou d'un groupe électrogène)

Souhaitez-vous organiser un barbecue : ----- OUI NON

(la municipalit  se r serve le droit de ne pas donner une suite favorable   votre demande si les conditions de s curit  ne sont pas r unies comme l'exige l'arr t  pr fectoral)

Pr voyez-vous des extincteurs : ----- OUI NON

(en cas de besoin, si vous n'en avez pas, voir avec le centre de secours des pompiers s'il y a des possibilit s d'emprunt

Souhaitez-vous organiser un Feu d'artifice : ----- OUI NON

- Type de feu d'artifice : K1 K2 K3 K4

- Lieu pr vu pour le feu d'artifice : / Horaires :

- Nom de l'artificier :

- Adresse de l'artificier :

- T l phone : / Portable :

- E-mail :

Pour les feux d'artifices contenant au moins un produit de type K4, une d claration est obligatoire   la pr fecture au moins 15 jours avant l' v nement. Pour les autres types de feux d'artifices, le Maire donne son autorisation, si c'est sur un lieu public, ou le propri taire si c'est sur un lieu priv . Toutefois si un feu d'artifice de type K1, K2, K3 contient plus de 35kg de mati re active vous devez solliciter une autorisation pr fectorale.

Installez-vous un barnum : -----

OUI NON

Taille du barnum (si plus de 25m², merci de joindre un plan d'am nagement) :

Lieu de l'implantation :

Date : Horaires :

Type d'activit  sous le barnum :

Combien de personnes pr voyez-vous   l'int rieur du barnum :

A la remise du badge/cl 

Caution d'un montant* de  

Location de salle d'un montant* de  

Location de mat riel d'un montant* de  

Attestation d'assurance

(*) Vous reportez   la grille des tarifs page 7

Choix du mode de paiement (cocher la case) :

Ch que *(  la remise des cl s)

Esp ces** (  la remise des cl s)

(*) A l'ordre du Centre des Finances Publiques

(**) Appoint exig , montant maximum 300 

Tout dossier incomplet ne sera pas  tudi .

TARIFS 2019

ESPACE RENE CASSIN	PELLERINAIS	NON PELLERINAIS
Salle polyvalente		
location journée et soirée (8h à 2h)	423€	664€
location journée (8h à 20h)	317€	498€
location week-end (du samedi 8 h au dimanche 20h) avec local traiteur	740€	1107€
location week-end (du samedi 8h au dimanche 20h) sans local traiteur	634€	885€
location vendredi de 19h à 22h pour préparation de la salle	63€	89€
location sonorisation journée et soirée (de 8h à 2h)	40€	48€
location sonorisation week-end (du samedi 8h au dimanche 20h)	70€	86€
location vidéoprojecteur journée et soirée (8h à 2h)	30€	36€
location vidéoprojecteur week-end (du samedi 8h au dimanche 20h)	50€	62€
location sonorisation + vidéoprojecteur journée et soirée (8h à 2h)	60€	72€
Location sonorisation + vidéoprojecteur week-end (du samedi 8h à 2h)	110€	124€
Petite salle		
location de 10h à 18h	127€	221€
location de 18h à 2h	127€	221€
Salle polyvalente + petite salle		
location journée et soirée (8h à 2h)	458€	787€
location journée (8h à 20h)	340€	579€
location week-end (du samedi 8h au dimanche 20h) avec local traiteur	798€	1312€
location week-end (du samedi 8h au dimanche 20h) sans local traiteur	692€	1090€
location vendredi de 19h à 22h pour préparation de la salle	63€	89€
Local traiteur		
location local traiteur	106€	199€
Hall festif ou hall sportif		
location journée et soirée (8h à 2h)	186€	297€
location journée (8h à 20h)	166€	290€
location week-end (du samedi 8h au dimanche 20h) avec local traiteur	438€	793€
location week-end (du samedi 8h au dimanche 20h) sans local traiteur	332€	594€

MAISON DES ARTS	PELLERINAIS	NON PELLERINAIS
Salle polyvalente		
location soirée 18h à 2h)	141€	161€
location journée et soirée (8h à 2h))	317€	362€
location journée (8h à 20h)	211€	241€
Location week end du samedi 8h au dimanche 20h	423€	483€
tarif nettoyage ou forfait mauvais nettoyage		317€
tarif pour remplacement clés perdues simples, l'unité		5.50 €
tarif pour remplacement clés de sécurité, l'unité		47€
caution pour dégradation de la salle polyvalente - espace René-Cassin		965€
caution pour dégradation de la petite salle - espace René-Cassin		242€
caution pour dégradation des halls festif ou sportif - espace René-Cassin		262€
caution pour dégradation de la petite salle - mairie annexe-salle des mariages		242€
caution pour dégradation de la grande salle - mairie annexe-salle des mariages		262€
caution pour dégradation de la sonorisation salle polyvalente espace Cassin		530€
caution pour dégradation du vidéoprojecteur salle polyvalente espace Cassin		150€
arrhes à verser à la réservation (conservés par la commune si désistement)		25 %

